

CHARTRE D'UTILISATION DU SITE INTERNET DES DESCENDANTS DE FERDINAND LANCRENON ET MARIE LABOURÉ

Version 1.0 - 2020-05-25 REV1

Cette Charte s'adresse à tous les membres de l'Association des descendants de Ferdinand Lancrenon et Marie Labouré qui ont accès au site internet.

CHAPITRE I - Objet de la Charte d'utilisation du site internet

I.1) Contenu du site internet

L'Association des descendants de Ferdinand Lancrenon et Marie Labouré met à **disposition un site internet** composé :

- **d'une partie publique présentant les documents historiques** sur Ferdinand Lancrenon et Marie Labouré, leurs ascendants et, leurs 10 enfants, ainsi que les faits & lieux marquants de leur histoire
- **d'une partie privée réservée aux membres de l'association, présentant la généalogie de leurs descendants** et permettant la **mise en réseau** des membres de la famille. Cette partie contient aussi des documents intéressant exclusivement la famille sur la vie des ascendants et de leurs descendants.

I.2) Protection du Système d'Information

La protection du Système d'Information contre les risques d'atteinte à sa disponibilité, confidentialité, intégrité et traçabilité est un enjeu majeur pour l'association des descendants de Ferdinand Lancrenon et Marie Labouré car les risques identifiés peuvent avoir des impacts notamment en termes d'image ou de conformité légale ou réglementaire.

I.3) Responsabilité de l'Utilisateur et rôle de la Charte

Le rôle de l'Utilisateur, est essentiel à la maîtrise des risques de sécurité du Système d'Information. La présente Charte a pour objectif de faire prendre conscience et de responsabiliser chaque Utilisateur sur la nécessité de contribuer à la protection du Système d'Information. Elle définit l'ensemble des règles à appliquer au quotidien par l'ensemble des Utilisateurs en précisant leurs droits et obligations.

La Charte **s'inscrit dans le cadre de la politique de sécurité de l'information** de l'Association des descendants de Ferdinand Lancrenon et Marie Labouré.

CHAPITRE II - Engagement

Tout Utilisateur du Site Internet de l'association des descendants de Ferdinand Lancrenon et Marie Labouré, permanent ou temporaire, quel que soit son statut, est tenu de respecter cette Charte ainsi que la législation et la réglementation en vigueur, notamment :

- la réglementation en matière de protection des droits de propriété intellectuelle, de droits d'auteur ;
- la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel ;

Chaque Utilisateur peut être tenu pour responsable civilement ou pénalement dans ses fonctions au quotidien, en cas de manquement à ses obligations légales et/ou réglementaires.

En plus de cet engagement de respect des réglementations, l'utilisateur s'engage à ne pas divulguer en dehors du cercle familial des informations destinées exclusivement à la famille qui sont accessibles sur la partie privée du site sans l'autorisation écrite - de la ou des personnes(s) concernée(s) par cette information et ou - de l'auteur(e) d'un document de biographie et ou - de la personne en charge des informations présentées sur la partie privée du site concernant chaque branche de la famille (une personne par branche).

En cas de non-respect avéré de cette Charte, l'association des descendants de Ferdinand Lancrenon et Marie Labouré peut restreindre ou révoquer sans préavis les droits d'accès au site internet. L'Utilisateur est alors informé par écrit des constats motivant l'intervention et pourra faire valoir sa position.

Ce site Internet a pour objectifs premiers de transmettre l'histoire de la famille Lancrenon, de créer des liens et de fédérer.. Ce site ne se veut en aucun cas être un outil de propagande quelle qu'elle soit.. Le Comité de rédaction s'engage à respecter l'esprit de la charte dite de Munich (ou Déclaration des devoirs & des droits des journalistes) dont le lien est ci-dessous : <http://mapage.noos.fr/moulinhg02/educ.civique/medias/journalistes.droits.devoir.html>

CHAPITRE III - Définitions

III.1) Authentifiant / Moyen d'authentification

Elément ou ensemble d'éléments permettant à un Utilisateur du Système d'Information de prouver son identité et ainsi de se voir attribuer les droits d'accès associés à son Identifiant. L'Authentifiant est un mot de passe **III.2) Comité de Rédaction**

Entité, au sein de l'association des descendants de Ferdinand Lancrenon et Marie Labouré, en charge de la collecte et du choix des informations à diffuser sur le Site Internet, ainsi que du bon fonctionnement, de la maintenance et du développement de l'ensemble de ses composants. En cas de litige sur la publication d'un contenu, le Conseil d'Administration sera sollicité pour décision finale.

III.3) Identifiant

Chaîne de caractères ou modèle utilisés pour identifier sans ambiguïté un Utilisateur du Système d'Information. Les droits d'accès aux Ressources du Site Internet sont affectés à un Identifiant. L'Identifiant est protégé par un Authentifiant.

III.4) Information

Elément de connaissance, de tout type et de toute nature (donnée, message, document, son, image fixe ou animée,...) susceptible d'être enregistré, stocké, traité ou transmis, publié, échangé à l'aide d'un support matériel (papier) ou électronique (Information dématérialisée), notamment via le Site Internet de l'association des descendants de Ferdinand Lancrenon et Marie Labouré

III.5) Internet

Réseau informatique mondial facilitant l'échange d'Information entre des organismes publics, privés, universitaires, commerciaux et gouvernementaux. Internet est utilisé pour la transmission de messages électroniques entre ces organismes ainsi que pour la mise à disposition d'Information via des sites web ou sites Internet.

III.6) Risques

Sont considérés comme des « Risques » au sens de la présente Charte les principaux risques auxquels sont exposés les données et le Système d'Information et qui sont susceptibles de porter atteinte à :

- la disponibilité de l'Information : l'Information doit impérativement être disponible où, quand et sous la forme nécessaires ;
- l'intégrité de l'Information : l'Information doit impérativement être exacte et exhaustive, elle ne doit pas être altérée accidentellement ou de façon malveillante ;
- la confidentialité de l'Information : l'Information est accessible et donc connue uniquement des Utilisateurs dûment habilités ;
- la preuve des traitements réalisés sur l'Information : les éléments de preuve permettent d'assurer la non répudiation d'un acte, la traçabilité et l'auditabilité des traitements.

CHAPITRE IV - Accès au Site Internet

IV.1) Gestion des accès

L'accès au site internet privé est attribué par le Comité de rédaction aux personnes qui en font la demande et qui justifient de leur appartenance à l'Association des descendants de Ferdinand Lancrenon et de Marie Labouré.

L'association des descendants de Ferdinand Lancrenon et Marie Labouré met à disposition des Utilisateurs préalablement autorisés les mécanismes de sécurisation de ces accès. Les Utilisateurs doivent systématiquement utiliser ces mécanismes pour accéder aux Ressources du Site Internet.

IV.2) Gestion des Authentifiants

L'accès aux Ressources du Système d'Information est soumis à l'usage d'Identifiants et d'Authentifiants strictement personnels et confidentiels. L'utilisation de ces Authentifiants engage la responsabilité de l'Utilisateur et vaut présomption de preuve de l'utilisation des Ressources auxquelles il a accès.

L'Utilisateur doit en particulier

Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité de ses Authentifiants et notamment :

- Choisir des mots de passe robustes, conformes aux règles et préconisations de sécurité et les changer régulièrement, conformément à ces mêmes règles et préconisations ;
- Alerter, en cas de suspicion d'usurpation d'un moyen d'authentification, le comité de rédaction via le Formulaire de Contact du site ou en envoyant un mail directement à l'adresse contact@lancrenon.fr et changer ce moyen d'authentification . A défaut de ce signalement dans les meilleurs délais, l'Utilisateur reste responsable des actions réalisées sous son identité, sauf à ce que sa bonne foi puisse être démontrée.

L'Utilisateur ne doit pas

- Céder l'un de ses Authentifiants, même temporairement, à un tiers ;
- Noter ses mots de passe sur support papier ou les stocker sur un support électronique (fichier, programme, registre), sans s'assurer qu'il est bien le seul à pouvoir accéder à ce support ;
- Utiliser ou tenter d'utiliser les moyens d'authentification autres que les siens et/ou de masquer sa véritable identité.